

DECLARATION DES PERFORMANCES

N° INDI-TEN.DOP050



1. Code d'identification unique :
INDIGEOTEXTILE séparation protection aménagement
2. Usage prévu :
Séparation | Filtration
 - Routes et autres zones de circulation EN 13249:2016
 - Réservoirs et barrages EN 13254:2016
 - Voies ferrées EN 13250:2016; Construction de canaux EN 13255:201
 - Construction de canaux EN 13255 :2016
 - Terrassements, fondations et soutènement EN 13251:2016
 - Tunnels et structures souterraines EN 13256:2016
 - Systèmes de drainage EN 13252:2016
 - Enfouissement des déchets solides EN 13257:2016
 - Les ouvrages de lutte contre l'érosion EN 13253:2016
 - Confinement de déchets liquides EN 13265:2016.
3. Fabricant :
Matériaux de Construction Distribution
109 rue Jacqueline Auriol – ZAC Air PARC – 38590 BRÉZINS – France
4. Système d'Evaluation et de Vérification de la Constance des Performances :
Système 2+
5. Cas de déclaration de performance (DoP) concernant un produit couvert par une norme harmonisée :
Organisme Notifié No. 0334 ASQUAL, 75013 PARIS, a réalisé l'inspection initiale de l'usine et du contrôle de la production en usine, assure une surveillance continue, l'évaluation et l'approbation de ce contrôle de la production en usine selon le système 2+
6. Performances déclarées :

Caractéristiques essentielles		Performance		Norme d'essai
		Valeur moyenne	Tolérance	
Résistance à la traction (MD / CMD)	[kN/m]	10 / 10	-1.3 / -1.3	EN ISO 10319
Allongement (MD / CMD)	[%]	80 / 70	+/- 18.4 / +/- 16.1	EN ISO 10319
Résistance au poinçonnement statique (CBR)	[N]	1300	-150	EN ISO 12236
Résistance à la perforation dynamique (chute de cône)	[mm]	29	+5	EN ISO 13433
Perméabilité	[l/m²s]	115	-34.5	EN ISO 11058
Ouverture de filtration	[µm]	105	+/-31.5	EN ISO 12956
Durabilité : Délai de couverture après mise en œuvre 1 mois Essai de résistance aux agents climatiques EN 12224 Durabilité présumée pour un minimum de 100 années dans des sols naturels avec un 4 < pH < 9 et temp. Inférieure à 25°C.				Annexe B de la spécification harmonisée

Substances dangereuses : moins qu'exigé dans les réglementations nationales et a fortiori dans les états membres.

7. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées. La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé le **09/09/2022** à **BRÉZINS** pour le fabricant et en son nom par :
M. Olivier Million-Picalion – Directeur Général MCD

INDI-TEN.DOP050

L